60me Année — Nouvelle Série — No 467 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 8 francs SAMEDI 1er JANVIER 1955.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires

Abonnement : 1 an : 350 francs
C. C. P. M.-PASCAL-LIEUTIER
156-36 Marseille

Administration-Rédaction : Tél. 1.48
25, Rue Droite, SISTERON (B.-A.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 60 frs la ligne
Autres Annonces : on traite à forfait

Pour la Publicité extra-régionale
s'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise, PARIS (2e)

Lettre ouverte à mon ami Titin Brisemotte

Marseille le 28 décembre 1954.

Cher vieil ami,

Nous sommes encore, ce mardi, sous l'influence physique et morale du grand anniversaire. Voilà 1954 ans que le petit enfant, né dans une étable, comme le plus pauvre de ses contemporains, est venu, sur notre planète, pour transformer, révolutionner pacifiquement le monde.

Son anniversaire est, depuis, universellement fêté par tous les croyants en sa divinité et même par un nombre immense de non pratiquants et même de non croyants qui le fêtent à leur manière qui est celle des fêtes païennes : libations, ripailles, etc..

C'est que les préceptes enseignés par cet enfant, devenu homme, étaient les bases mêmes de la Justice, de la Liberté, de l'Egalité, de la Fraternité sans lesquelles la République, dont se réclament tous ceux qui veulent gouverner les peuples pour faire leur bonheur ? n'est qu'une pauvre mascarade, un symbole vêtu d'oripaux qui masquent une imposture faussement baptisée : République.

Jusqu'à la fin de ce monde, les humains dignes du nom d'homme continueront à fêter la venue de Jésus parce qu'il fut le premier à vouloir, sans faiblesse et sans erreur, relever l'homme de sa déchéance en condamnant les jouisseurs, les égoïstes et les tueurs des temps passés, présents et futurs. Il fut le premier et le plus grand républicain. Gloire à lui !

J'espère, mon cher Titin, que tu as passé ce grand jour, en santé, en gaieté, au milieu de tes enfants et petits-enfants dont c'était par contre coup, la fête, et dont la joie pure fait plaisir à voir au matin de Noël. Les jouets dans les souliers, ou pendus au sapin, près de la cheminée complice qui a vu descendre, en catimini, le mythique Père Noël. Pourquoi pas le petit Jésus, qu'on ne serait pas obligé de renier à la 3me ou quelques fois à la 2me étape parce que le grand frère Mimile (10 ans) ou la grande sœur Toinette (8 ans) aura dit, avec un sourire de supériorité, au petit Riri vexé : « Le père Noël ? c'est une blague, il n'a jamais existé ! ».

Fâcheux ! évidemment, car la naïveté, la crédulité ne font pas long feu chez les jeunes d'aujourd'hui. Ils deviennent trop tôt et pour bien trop de choses, des dégourdis, des dessalés à qui on n'en fait pas accroire.

Espérons quand même, Titin, que nous verrons encore pendant quelques années, les plus nombreuses possibles, nos petits enfants s'éveiller tout joyeux, au matin de Noël, pour voir ce que le petit Jésus ou son fondé de pouvoir le bonhomme Noël, barbe de fleuve, aura mis dans leurs petits souliers. Les vrais fournisseurs continueront à être remerciés par cette franche joie enfantine.

Pendant ces fêtes de joies familiales la scène du P. B. n'a pas éteint ses lustres, le grand souper a été, pour beaucoup de nos représentants, remplacé par un casse-croute à la buvette du P. B., le métier n'est pas toujours drôle. La pièce qui se jouait n'avait rien de comique. Celà frisait plutôt le drame. Il s'agissait de la ratification des accords de Paris.

Notre Président P. M. F. qui avait largement contribué, par sa tactique, à faire repousser la C. E. D. qui admettait une armée allemande réduite intégrée dans une armée européenne, était obligé de défendre un nouveau contrat dressé et accepté en accord avec nos alliées, qui acceptait la reconstitution d'une armée allemande limitée provisoirement sans doute, à 12 divisions ; une armée indépendante soumise à un contrôle, rarement facile à exercer dans un pays à qui on accorde en même temps son indépendance.

Il n'est pas facile de rassembler, sur un même sujet, des troupes qu'on a contribué à disperser.

Aussi, sur l'article 1er du projet, la majorité qui s'était réduite à 29 voix à l'issue de l'interpellation sur les troubles en Afrique du Nord, dans les premiers jours de décembre, s'est transformée en une minorité de 21 voix : 259 pour, 280 contre.

Diviser pour régner est macchiavélique, mais ne réussit pas toujours et se transforme parfois en boumerang toujours désagréable ne serait-ce que pour l'amour propre.

Depuis, la controverse fleuve continue. Les partis inombrables divisés qu'ils sont en trois tronçons chacun, transforment le P. B. en assemblée myriapodes. Il suffit de consulter l'analyse détaillée du scrutin sur l'adoption ratée de l'article premier pour se rendre compte de la confusion qui règne chez nos représentants.

Quelqu'un a dit : l'image de l'Assemblée reflète l'image du pays, J'ai peine à croire, Titin, que celà soit d'une exactitude rigoureuse. Je crois que le pays dans son ensemble est moins divisé que l'assemblée française.

Mais si le pays est divisé la faute en est surtout aux partis politiques qui se sont fractionnés intentionnellement pour se disputer le pouvoir et avoir plus facilement droit à s'en partager les avantages. Le peuple bon enfant a suivi d'après ses affinités, ses amitiés, quelques fois seulement suivant ses connaissances, au hazard des rencontres, sans convictions politiques bien arrêtées, nées le plus souvent de l'audition des nombreux bobards colportés, des mensonges intéressés, répandus dans la masse trop souvent confiante et crédule pour fausser son jugement.

Mon pauvre Titin, je ne sais ou toute cette confusion aboutira, à rien de bon, sans doute. L'union seule fait la force. La désunion a toujours perdu les peuples aussi bien que les sociétés.

Je plains malgré tout le Président P. M. F. d'être obligé de se livrer à cette gymnastique désespérée pour sauver les accords de Paris, qui sont peut être notre dernière planche de salut.

Armer les allemands, certes, voilà une pilule amère ! qu'aucun français n'acceptera de gaieté de cœur. Pouvons-nous rester isolés, en l'état actuel du monde. Je ne crois pas. Alors? Les Anglais ont été autrefois nos pires ennemis et ce, pendant des siècles. Si nous voulons faire l'Europe, la seule association qui pourrait nous sauver de l'invasion asiatique, il nous faudra surmonter encore quelques rancœurs, faire taire des rancunes.

Si le colosse de l'Est, avait désarmé, comme nous tous, après la guerre, nous n'en serions plus réduits à nous ruiner en armements. Si nous voulons conserver notre liberté de penser et d'agir, faisons d'abord l'union en France.

J'espère encore et souhaite que M. P. M. F. retrouve une majorité qu'il a contribué à disperser, c'est une des choses que je souhaite au seuil du nouvel an et je souhaite pour toi et tous nos amis, une santé toujours prospère et enfin la Paix ! non seulement pour nous mais pour le monde.

Louis SIGNORET.

GRACE A UNE CURE
DE FRUITS FRAIS, EN 30 JOURS
QUEL QUE SOIT VOTRE AGE
REFAITES-VOUS UNE SANTE

En ce moment, en pleine saison d'oranges, nous ne saurions trop vous conseiller de faire une cure.

Pendant un mois, chaque matin à votre petit déjeuner, avant chaque repas et le soir avant de vous coucher, buvez un grand verre de jus d'orange (choisissez les plus grosses, ce sont les plus économiques).

Tonifiante, alcalinisante, rafraîchissante, cette cure vous fera retrouver votre équilibre physique et moral. Votre teint deviendra plus frais, votre peau connaitra une nouvelle jeunesse. Tout celà sans remèdes, de la façon la plus naturelle et la plus hygiénique qui soit, car pour votre beauté, comme pour votre santé, l'orange n'est pas un luxe... c'est une nécessité.

SISTERON-JOURNAL présente ses meilleurs souhaits à ses Lecteurs et Amis

EN FLANANT...

Le Nouvel An

A l'occasion de la nouvelle année le « Sisteron-Journal » et moi-même adressons à nos lecteurs nos meilleurs vœux : bonheur, santé, et la réussite de tous vos projets. Nous vous remercions de l'accueil et de la fidélité que vous avez toujours accordé à notre hebdomadaire. C'est pour nous un gage d'avenir.

Curieux de notre naturel, nous avons voulu connaître ce que nous réservait 1955. Pour ce faire nous sommes allés consulter la voyante extra-lucide « Jesaistout ». Voici ses prédictions :

Nous n'aurons pas ou presque de neige. Les récoltes seront abondantes. Les prix des loyers, gaz, électricité, denrées, vêtements, transports, baisseront de cinquante pour cent. Les impôts seront supprimés. La retraite des vieux sera portée à 600.000 frs par an, elle sera acquise à l'âge de 30 ans. Le sérum Bogomoletz sera distribué gratuitement par les soins du service de santé. Les Martiens *vont conclure avec les* Terriens *un marché pour la fourniture d'aliments concentrés sous forme de pilules. Enfin la découverte d'un nouveau remède nous rendra immortels tout en restant d'une étonnante jeunesse...*

Nous avons arrêté là son intarissable éloquence, nous étions suffisamment éclairés de l'avenir. Le visage souriant nous l'avons quittée en la remerciant et en la gratifiant d'un généreux pourboire salué d'un merci par le perroquet de service !

Amis lecteurs, il ne nous reste plus qu'à attendre et à souhaiter de ne pas subir le sort du personnage d'un conte de Perrault : Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ?...

X...

ECOLE DE MUSIQUE

Mardi dernier 21 décembre, ont eu lieu les épreuves de l'examen du 4me trimestre 1954, premier trimestre de l'année scolaire 1954-1955. Il est très difficile d'établir un classement sérieux après un si court laps de temps, d'élèves ayant reçu les mêmes leçons. Néanmoins le classement provisoire suivant a pu être établi :

Cours élémentaire solfège 1re A.: 1 ex-aequo : Plume Marie Blanche ; Remy Michelle ; Jouve Michel, Blanc Georges ;
5 ex-aequo : Furon Colette, Gravier Annie, Régnier Gérard ;
8 ex-aequo : Robert Alain, Symannek Vinfrid, Buisson Alain, Bonnet Pierre 12 Blanc Monique ; 13 Gros Gérard; 14 Miletto Annie ; 15 Brémond Gérard ; 16 Damour Aimé; 17 Pascoet Jean-Paul; 18 Cabanes José.

Cours moyen solfège 2me Année: 1 Figuière Jean-Jacques; 2 Dagnan Bernard; 3 Allais Régine; 4 Artel Danielle ; 5 Arnaud Roger; 6 Dagnan Claude.

Cours supérieur, instruments 1re A. Blanc André, Blanc Gilbert, Peira Jean, Benis Bruno, Giraud Claude et Chauvin Jean-Paul, aucun classement n'a pu être effectué, certains n'ayant même pas encore leur instrument.

Cours supérieur, instruments, 2e A. 1 Laugier Jean-Pierre ; 2 Thunin Jean-Pierre ; 3 Plume Henri ; 4 Mévolhon Maurice.

Nous espérons qu'avec du travail sérieux et de l'assiduité aux cours le prochain classement pourra s'effectuer d'une façon plus précise. Le chef se dépense sans compter pour arriver à un résultat, souhaitons que les élèves, aidés par leurs parents, profitent de ces leçons au maximum.

Pour la Commission : L. Castel.

Conseil Municipal de Sisteron

Le Conseil Municipal de Sisteron s'est réuni en séance ordinaire le Mardi 7 Décembre dans la salle des délibérations, sous la présidence de M. Emile Paret, maire, assisté de M. Fauque, 1er adjoint.

Sont présents MM. Brémond, Bouchet, Chaix, Fabre, Jouve, Julien, Jourdan, Niel, Perrin, Reynaud, Richaud, Thélène et Tron.

Excusés : MM. Chautard, Maffren, Sias et Docteur Tron.

M. le Maire donne le compte-rendu de la dernière séance qui est acceptée sans observation.

M. Léon Tron est désigné comme secrétaire de séance.

Le Conseil approuve tout d'abord de relever les mensualités aux employés communaux qui se trouvent être à un indice très faible.

Vient ensuite le projet d'éclairage des rues qui peut se solder pour une dépense d'environ 8.000.000 de francs.

Le projet prévoit l'installation de nouvelles lampes rue de Provence, rue Droite, rue Saunerie, rue Mercerie, Place de la Mairie, Place du Tivoli et Pré de Foire, la rentrée nord de la ville jusqu'au pont de Buëch, au chemin du Camping. M. Bouchet intervient et demande la pose de lampes jusqu'à l'usine. M. Julien fait remarquer qu'il est bien de faire l'éclairage jusqu'à l'usine, mais de penser aussi aux hauts et bas quartiers de la ville qui sont plongés dans les ténèbres. Un accord intervient pour l'éclairage de ces rues ainsi que pour les quartiers du Gand et des Plantiers, c'est-à-dire augmentation de l'intensité des lampes existantes et installation de nouvelles lampes aux croisements des chemins.

En ce qui concerne la dépense de force motrice à la station de pompage, qui se chiffre par 250.000 francs par mois, le Conseil demande une réunion entre les dirigeants commerciaux E. D. F. et conseillers municipaux, afin de réaliser un accord sur le prix de vente du courant.

Cette dépense financière de force motrice entraine, de par son prix excessif, une augmentation du prix de la location du compteur (1.000 frs) ainsi que du mètre cube d'eau, compte tenu qu'un ménage moyen a droit à 55 mètres cubes d'eau par an, le supplément se payera 20 frs le m3.

M. le Maire fait connaître à l'assemblée que le contrat passé entre le Collège Paul Arène et l'E. D. F. doit être annulé, le dit Collège étant devenu Collège d'Etat.

Egalement M. le Maire fait savoir qu'il vient de recevoir deux demandes de subvention des propriétaires des lignes d'autocars Sisteron-Turriers et Sisteron-Bayons. Le Conseil vote la somme de 30.000 francs à chacune de ces lignes. M. Raoul Bouchet estime que c'est un peu trop. M. Perrin, au contraire, demande que le Conseil fasse le mieux dans la possibilité, car il juge nécessaire d'amener des acheteurs à Sisteron, c'est une chose indispensable pour le commerce local.

L'Automobile-Club des Basses-Alpes demande une subvention pour le prochain Rallye de cet été qui sera la plus grande manifestation sportive bas-alpine. M. le Maire demande au Docteur Niel, président du Syndicat d'Initiative, de bien vouloir donner son avis. Le Docteur Niel répond qu'un Rallye Automobile n'est pas d'un grand intérêt car celà n'emmène aucun touriste. Cette demande de subvention est refusée.

Une somme de 20.000 francs est accordée pour les Sinistrés d'Orléansville.

5.000 francs sont également accordés pour la construction, en Alsace, d'un grand Monument élevé en mémoire de ceux qui sont morts en déportation.

M. Bouchet propose au Conseil, à l'occasion du 10me Anniversaire de la Libération, l'envoi d'un colis à chaque soldat Sisteronnais accomplissant son service militaire. Ce colis serait payé par la Municipalité, mais expédié par l'Union des Femmes Françaises.

M. Julien fait connaître que le Conseil Municipal n'est pas fait pour faire de la propagande pour l'Union des Femmes Françaises. Cette proposition est refusée par suite qu'aucune majorité ne s'est dégagée soit pour l'envoi des colis, soit pour l'envoi des mandats.

(à suivre)

COMITE DU GAND

L'Assemblée générale annuelle a eu lieu sous la présidence de Me Bertrand, le 20 novembre 1954, devant une assemblée composée des membres du bureau et du comité et les représentants des propriétaires et locataires des quartiers du Gand.

Après approbation des travaux de l'année écoulée et du compte rendu financier, diverses motions ont été votées et notamment :

1 — Suppression des zones industrielles et rurales, préjudiciables à de nouvelles cconstructions ;

2 — Amélioration de l'éclairage public ;

3 — Etude de l'application du programme des travaux concernant les égouts, sans lesquels les quartiers du Gand sont appelés à végéter.

L'assemblée s'est séparée à 22 h. après avoir marqué son entière satisfaction pour le résultat acquis en sa première année d'existence.

Le Comité.

CHRONIQUE LOCALE

OU ALLER
pour le Nouvel An...

Vendredi 31 Décembre, à 21 h.

Aux Variétés-Dancing :
Bal avec l'ensemble Stella en grande formation.

Alcazar :
Bal avec Edouard Marin et son ensemble.

Casino-Cinéma :
La Révolte des Esclaves.

A minuit, à La Potinière :
Réveillon.

Samedi 1er Janvier 1955
En matinée, à La Potinière, bal.

A 21 heures, à l'Alcazar :
Edouard Marin et son ensemble.

Aux Variétés-Cinéma :
Samedi et Dimanche, mat. et soirée:
un très beau film en technicolor
Marqué au fer

Au Casino : cinéma.

Après l'Arbre de Noël.

Madame Gravier, directrice de l'Ecole Maternelle, remercie chaleureusement tous les généreux donateurs qui ont répondu spontanément à son appel malgré les nombreuses sollicitations du trimestre.

Grâce à eux, les tout-petits ont pû, une fois encore, être gatès et emporter chez eux un beau jouet et un gros sac de friandises. Qu'il lui soit permis de dire « à l'année prochaine » et merci encore pour ce Noël 1954.

FOYER DES VIEUX

Faute de local convenable il n'a pu rouvrir ses portes mais nos bons vieux ne sont pas oubliés. A l'occasion de Noël, avec l'appui de la municipalité et le dévouement de quelques personnes, on a pu leur offrir les traditionnelles friandises.

Nous espérons que très bientôt ils pourront comme par le passé, avoir leur foyer ce qui leur permettra de se retrouver et de passer quelques heures agréables ensemble en évoquant leurs souvenirs.

© VILLE DE SISTERON

AVIS DE LA MAIRIE

Les jeunes gens appartenant à la classe 1956 qui ont déjà accompli les formalités relatives au recensement de leur classe d'âge, sont invités à se présenter au secrétariat de la mairie pour retirer le memento à l'usage des conscrits. Ce document leur fournira tous les renseignements qui leur seront utiles :

1 — Après leur recensement ;
2 — Au moment du Conseil de Révision ;
3 — Après le Conseil de Révision;
4 — Au moment des épreuves de sélection.

Les personnes désignées ci-dessous sont priées de se présenter au secrétariat de la mairie pour retirer des pièces les concernant : MM. Gallissian Auguste, Francou Henri et Imbert Paul.

REVISION ANNUELLE DE LA LISTE ELECTORALE

Il est rappelé que la révision des listes électorales a lieu actuellement en Mairie et jusqu'au 15 janvier 1955 dernier délai.

Les personnes désirant se faire inscrire ou radier doivent se présenter avec toutes pièces d'identité ou justifiant de leur droit à inscription. Il ne sera fait aucune inscription d'office. En conséquence les jeunes gens et jeunes filles nés avant le 31 mars 1934 doivent se présenter avec le livret de famille de leurs parents.

BOULANGERIES DE GARDE

La population est avisée que toutes les boulangeries seront fermées le samedi 1er janvier 1955.

Le dimanche 2 et le lundi 3 janvier, une permanence sera assurée simultanément par les boulangeries Allais et Burle.

PERDU

un gant-mouffle fourré, couleur marron, main gauche. Prière à la personne qui l'aurait trouvé de le rapporter au bureau du journal, contre récompense.

SEANCE RECREATIVE

Le personnel enseignant de Sisteron adresse ses remerciements à la Société « Le Sou de l'Ecole Laïque » pour la séance de cinéma offerte aux Enfants des écoles, ainsi qu'à la direction des Variétés de son amabilité pour les œuvres touchant l'école.

TOUTE L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

Dans chaque numéro de Paris-Match vous trouvez toute l'actualité de la semaine. Actualité développée, commentée, illustrée par des photos et des documents inédits.

Vous y lirez les reportages des meilleurs rédacteurs et des meilleurs photographes de toute la presse française.

Demandez Paris-Matcch à votre marchand de journaux habituel. Tirage 1.250.000 exemplaires. Prix 50 frs.

REMERCIEMENTS

Le bureau de l'Amicale des Anciens Combattants adresse ses sincères remerciements à M. Roger Blanc, à Noyers-sur-Jabron, pour le don de 500 francs qu'il a versé au Trésorier, en souvenir de son père décédé.

Il l'assure, ainsi que sa famille, que la disparition prématurée de leur camarade et ami, les a profondément affectés.

TAXI GALVEZ
s'adresser
BAR DU COMMERCE
Rue de Provence — Tél. 2

André BESSON
Maître Artisan Fourreur
vous présentera sa collection
Lundi et Mardi
à l'Hôtel des Acacias.

G. ANDINE
Tailleur Hommes et Dames
COUPE MODERNE
Rue des Combes — SISTERON

Les Agendas de Poche et de Bureau
les Almanachs Hachette et Vermot
sont en vente
à la Librairie LIEUTIER, rue Droite
Grand Choix de Livres d'Etrennes

TAXI AMBULANCE RICHIER
Tél. 65 SISTERON

Menuiserie - Ebénisterie MARTIN
Successeur MARTI René
Menuiserie du Bâtiment
Spécialiste Agencement de Magasins
Travaux en tous genres
Bourg-Reynaud — SISTERON

POUR VOS
COMPLETS GABARDINES
TAILLEURS MANTEAUX
Pierre MÉNARDO
Tailleur Hommes Dames
54, Rue Droite — SISTERON

ETAT-CIVIL

du 23 au 30 décembre 1954

Naissances. — Jean-Paul Marc Michel, avenue de la libération ; Chantal Fernande Lucienne Borel, avenue de la libération ; Jean-Marie Louis Féraud, avenue de la libération.

Vespa 125 cc. 1955
Nouveau Moteur très silencieux
Consommation diminuée
Carrosserie affinée
Suspension encore améliorée
Fabrication en grande série
125.000 frs
Compteur km 3.600 fr. Taxes 3.640 fr.
Agences partout
Livraison immédiate
Distrib.: Maxime BUES à SISTERON

Mme Margaillan
12, rue de Provence, SISTERON
Dépôt de
Teinturerie et Dégraissage

La Maison Marceau BLANC
Bois et Charbons
Dépôt de Desmarais Frères
Les 4 Coins — SISTERON
informe les intéressés qu'elle tient à leur disposition toute la gamme des fuels domestiques en emballage de 20, 50 et 200 litres ou par citerne.

CONFIEZ VOS YEUX
A UN SPECIALISTE
René CAMAU
Opticien Diplômé
de l'Ecole Nationale d'Optique
12, Avenue des Arcades

Etude de Me Edgar MALPLAT
notaire à SISTERON

DEUXIEME AVIS

Suivant acte reçu par Me Edgar MALPLAT, notaire à SISTERON, le trente Novembre mil neuf cent cinquante quatre, enregistré à SISTERON le dix Décembre mil neuf cent cinquante quatre, Bordereau 115/2, Folio 101, Case 767

Madame BONTOUX Juliette, épouse de Monsieur SOULLIER Auguste, demeurant à AUBIGNOSC

a vendu à Monsieur Put Marcel et son épouse, née BOUCHET Monique Claire, demeurant ensemble à AUBIGNOSC

La licence de débit de boissons et spiritueux dite « Grande Licence » ou « Licence de plein exercice », exploitée à AUBIGNOSC, moyennant le prix de Cent Mille Francs.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Me MALPLAT, notaire à SISTERON, domicile élu, jusqu'à l'expiration des dix jours qui suivront le présent avis.

Pour Avis
Ed. MALPLAT, notaire.

Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER
Imprimerie LIEUTIER
25, Rue Droite — SISTERON

PREFECTURE DES BASSES-ALPES
1ère Division — 2me Bureau

Arrêté Préfectoral N° 54-1309

AUTORISANT L'AUGMENTATION DE CAPACITE D'UN DEPOT D'HYDROCARBURES DE 1re CLASSE SUR LE TERRITOIRE DE MISON

Le Préfet des Basses-Alpes,
Commandeur de la Légion d'Honneur,

Vu la loi du 19 décembre 1917 relative aux établissements dangereux, insalubres et incommodes, modifiée par les lois des 20 avril 1932 et 21 novembre 1942 ;

Vu le décret du 17 décembre 1918 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi ;

Vu le décret du 20 Mai 1953 fixant la nomenclature des établissements dangereux, insalubres ou incommodes ;

Vu la circulaire de M. le Ministre de l'Industrie et du Commerce, du 22 Janvier 1952 ; vu l'instruction du 20 avril 1948 règlementant l'aménagement des dépôts d'hydrocarbures ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 1951, qui a autorisé la Société Française de combustibles Liquides dont le siège est à Toulon, à installer, sur le territoire de la commune de Mison un dépôt de 140 mètres cubes d'hydrocarbures ;

Vu la pétition, en date du 13 octobre 1953, aux termes de laquelle M. le Directeur de cette société a demandé l'autorisation de porter à 250 mètres cubes la capacité de stockage du dit dépôt ;

Vu le dossier de l'enquête ouverte sur la demande dont il s'agit, par application des articles et suivants de la loi du 19 décembre 1917, et notamment l'avis du Conseil Municipal et celui du Commissaire-Enquêteur ;

Vu les avis de M. l'Inspecteur des Etablissements classés ;
de M. le Directeur de la Poudrerie Nationale de Saint-Chamas ;
du Conseil Départemental d'hygiène ;

Vu la dépêche de M. le Ministre de l'Industrie et du Commerce, du 22 Janvier 1954 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général ;

ARRETE

Article 1er. — La Société Française de Combustibles Liquides, dont le siège social est à Toulon, 6 rue Adolphe Guiol, est autorisée à porter à deux cent cinquante mètres cubes, la capacité de stockage du dépôt d'hydrocarbures de première classe qu'elle exploite sur le territoire de la Commune de Mison, sous réserve de se conformer aux prescriptions énumérées aux articles suivants.

Article 2. — La cuvette de rétention sera d'une grandeur suffisante pour recevoir la totalité du contenu des deux réservoirs de 40 m3.

Toutes mesures seront prises pour désherber le terrain situé entre les réservoirs et l'école communale.

L'extension devra être réalisée du côté opposé à l'école.

Article 3. — Toutes mesures utiles seront prises par la société afin qu'il ne résulte, pour le chemin de fer du fait de l'extension du dépôt, aucun danger, ni aucune incommodité.

Article 4. — Les nouvelles installations devront répondre aux prescriptions règlementaires en vigueur et notamment aux règles d'aménagement intérieur des dépôts édictées par l'instruction du 20 avril 1948 susvisée.

Article 5. — Dans le cas ou les nouvelles installations ne seraient pas réalisées dans le délai de deux ans, à compter de la notification du présent arrêté, ou si l'exploitation était interrompue pendant plus de deux années consécutives, la Société devrait produire une nouvelle demande d'autorisation.

L'Administration se réserve, en outre, la faculté de prescrire ultérieurement toutes les modifications que le fonctionnement ou la transformation du nouveau dépôt rendraient nécessaires dans l'intérêt de la salubrité et de la sécurité publique et ce, sans que le titulaire puisse prétendre de ce chef à aucune indemnité ou à aucun dédommagement quelconque.

Article 6. — Les conditions ainsi fixées ne peuvent en aucun cas et aucune époque faire obstacle à l'application des dispositions édictées par le livre II du code du Travail et les décrets règlementaires pris en exécution du dit livre, dans l'intérêt de l'hygiène et de la sécurité des travailleurs, ni être opposée aux mesures qui pourraient être régulièrement ordonnées dans ce but.

Article 7. — La présente autorisation est accordée sous réserve des droits des tiers *pour une durée de vingt ans.*

Article 8. — Un extrait du présent arrêté énumérant les conditions auxquelles l'autorisation est accordée et faisant connaître qu'une ampliation de l'arrêté est déposée aux archives de la Mairie et mise à la disposition de tout intéressé, sera affichée à la porte de la mairie de Mison et inséré par les soins du Maire et aux frais de la Société dans un journal d'annonces légales du département.

Un certificat constatant l'accomplissement de cette double formalité sera transmis sous le présent timbre à la Préfecture des Basses-Alpes.

Article 9. — MM. le Maire de Mison le Directeur Départemental du Travail, l'Inspecteur des Etablissements classés, le Directeur Départemental de la Santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

— M. le Directeur de la Société Française de combustibles Liquides à Toulon, 6 rue Adolphe Guiol ;
— M. le Ministre de l'Industrie et du Commerce ;
— M. le Sous-Préfet de Forcalquier;
— M. le Directeur de la Poudrerie Nationale de Saint-Chamas ;
— M. le Directeur des Services Départementaux du M. L. R. ;
— M. l'Inspecteur Départemental des Services d'Incendie.

Digne le 11 Décembre 1954

Le Préfet :
Par délégation du Préfet :
Le Secrétaire Général :
Signé : ROTH.

Pour ampliation,
Le chef de bureau délégué :
Illisible.

Aux Meubles Sisteronnais
(An. Maison Bourgeon — DOUSSOULIN, Fabricant, Suc. Tél. 93
Pour vos Cadeaux du JOUR DE L'AN...
offrez un Cadeau utile
Grand Choix de
Travailleuse, Guéridon, Table T.S.F., Tapis, Carpettes, Toilée cirée
Grand Choix de BALATUM
Cosy, Fauteuil, et toute sorte de Petits Meubles
Chambre Salle à Manger Cuisine Complète
Tous travaux sur commande
ENTRÉE LIBRE — Rendez-nous visite sans engagement.

G T E C
Grands Travaux d'Electrification et de Canalisations
S. A. au capital de 210.000.000 de frs
Siège Social : 25, rue de Courcelles — PARIS

ELECTRICITE : Eclairage — Chauffage — Installations Intérieures — Sonneries
Force Motrice — Installations industrielles
Stations de Pompage — Ventilation
Postes de transformation — Lignes basse-tention — Lignes haute-tension
Supports béton armé — Poutrelles Tubulaires, etc...

CANALISATIONS : Adduction et distribution d'eau — Feeder Gaz — Pipe-Line.

Agence de Marseille : 175, rue de Rome, Tél. Ly 69-54 - 69-55
Bureau à Manosque : Route de la Durance — Tél. 141
BUREAU A SISTERON
RUE DES COMBES — Téléphone Bureau 123 Domicile 5

Certificats d'investissements
CERTIFICATS d'INVESTISSEMENTS

AVANTAGES AUTOMATIQUES
ACCORDÉS A TOUS LES SOUSCRIPTEURS DU SEUL FAIT DE LEUR SOUSCRIPTION
Intérêt annuel : 5 %.
Amortissement : au plus tard en 1963.
Prime de remboursement : 5 % du montant nominal du titre.
Exonération fiscale : L'intérêt et la prime sont **exonérés de tous impôts** y compris la surtaxe progressive.

AVANTAGES FACULTATIFS
RÉSERVÉS A CEUX DES SOUSCRIPTEURS QUI SE FERONT OUVRIR UN COMPTE D'ÉPARGNE
Les souscripteurs pourront bénéficier, **au titre** de l'année 1954 ou 1955, d'une ***réduction de la surtaxe progressive égale à 10 % de la valeur nominale des certificats d'investissements*** dont ils justifieront la possession.
Le montant des certificats retenus pour obtenir cette réduction, ne pourra toutefois excéder, par année, le dixième du revenu net global déclaré.

© VILLE DE SISTERON